

Copie verte

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Berne, le 20 janvier 1975

p.B.15.21.PB.(1) -- CA/lu

Visite à Berne de M. Hugo Scheltema
Ambassadeur des Pays-Bas en mission spéciale

Distribution:

M. le Chef du Département politique

TH

ZI

?? ZR

BI

FK

DZ

BRE

MCH

MY

GE

SI

h
Ba 22. Jan. 75 11

Direction des Organisations Internationales

Délégué à la coopération technique

Bureau de l'intégration

Division du commerce (ad point I)

M. l'Ambassadeur R. Probst, Délégué aux accords commerciaux
(ad point IV)

Missions diplomatiques suisses



- 2 -

Visite à Berne de M. Hugo Scheltema
 Ambassadeur des Pays-Bas en mission spéciale

Procès-verbal des entretiens
 du 9.1.1975

Délégation des Pays-Bas:

M. Hugo Scheltema	Ambassadeur chargé de missions spéciales
M. Jacob G.N. de Hoop Scheffer	Ambassadeur, Directeur de la Direction Europe
le Baron Maurits Collot d'Escury	Ambassadeur à Berne
M. Hendrik Wagenmakers	Premier Secrétaire à Berne

Délégation suisse:

M. l'Ambassadeur E. Thalmann *	Secrétaire général
M. l'Ambassadeur E. Diez **	Chef de la Direction DIP
M. l'Ambassadeur Ch. Müller	Suppléant du Chef de la Direction politique
M. l'Ambassadeur F. de Ziegler *	Chef du Secrétariat politique
M. l'Ambassadeur A. Fischli	Ambassadeur de Suisse aux Pays-Bas
M. K. Fritschi	Suppléant du Chef de la Division I de la Direction politique
M. C. Caratsch	Adjoint diplomatique (procès-verbal)

* séance de 10 - 13 h seulement

** séance de 15 - 17.30 h seulement

I. Agence internationale de l'énergie

M. Thalmann indique que la Suisse s'est jointe à l'Agence internationale de l'énergie sans enthousiasme, n'ayant guère d'autre choix. Pour la neutralité, les trois pays intéressés sont parvenus à la conclusion qu'elle n'était pas incompatible avec l'adhésion. La déclaration unilatérale doit permettre à ces trois pays de reprendre leur liberté d'action dans l'éventualité où l'Agence s'orienterait dans une direction différente de celle que prévoit l'Accord. Il est encore trop tôt pour procéder à une évaluation des premiers résultats de l'Agence. Il nous semble cependant qu'elle devrait désormais devenir plus active dans le sens d'un contact avec les Etats producteurs. Les déclarations publiques des dirigeants américains vont dans un sens différent qui nous inquiète bien que nous ne voulions nullement adopter une attitude antagoniste envers les USA. L'attitude suisse est dictée par la perspective de la procédure parlementaire pour la ratification de l'Accord en même temps que par le désir de contribuer à un dialogue approfondi avec les producteurs. Il faut enfin mentionner les développements récents à la suite desquels la Suisse est critiquée assez violemment dans quelques pays arabes, de la même manière que les Pays-Bas l'étaient une année avant. On serait intéressé par quelques commentaires sur la façon dont les Pays-Bas ont fait face à cette situation.

M. Scheltema considère les problèmes politiques comme les plus importants. Bien que les Pays-Bas disposent de ressources propres en gaz naturel, la crise pétrolière a exercé une influence sur l'économie de ce pays. Au sein de l'Agence, les Pays-Bas ont montré leur compréhension pour la position de neutralité de la Suisse. Il considère que les aspects politiques de l'activité de l'Agence pourront encore prendre plus d'importance sous l'influence de développements extérieurs tels que le dialogue euro-arabe. L'Agence n'est pas une fin en soi, mais doit remplir son rôle en soutenant les pays individuels éprouvant des difficultés. Sur les activités propres de l'Agence, il n'y a pour le moment pas beaucoup de commentaires à faire, sinon que les Pays-Bas ne sont pas très intéressés au développement de l'énergie nucléaire pour des raisons touchant l'environnement. Les Pays-Bas sont déterminés à ne pas se mettre dans une position de confrontation envers l'OPEP, mais au contraire de favoriser le dialogue. A l'heure actuelle, il y a encore des divergences de vues, surtout entre l'attitude américaine et l'attitude française. Les Américains posent deux conditions préalables (entente entre les consommateurs et

- 4 -

établissement du fonds de recyclage), alors que les Français voudraient immédiatement préparer une rencontre préparatoire avec un groupe de pays représentatifs. Considérant l'idée d'une harmonisation entre les attitudes des pays consommateurs comme positive, les Pays-Bas craignent cependant que cette condition n'entraîne un retard dans les préparatifs. Ils pensent aussi qu'il serait illusoire de s'attendre à voir baisser le prix du pétrole et seraient satisfaits d'une stabilisation permettant d'éliminer les incertitudes dans la planification économique à long terme. Ils estiment aussi qu'une conférence devrait limiter ses discussions aux questions énergétiques. La conférence devrait enfin inclure des pays du Tiers-Monde, particulièrement affecté par le prix des produits pétroliers.

Parlant de cette future conférence, M. Thalmann estime de son côté que l'expérience faite avec la Conférence des Nations Unies sur les matières premières n'encourage pas à étendre le sujet de la future conférence à toutes les matières premières. D'autre part, il relève que l'expérience suisse en matière de conflits du travail l'amène à ne pas trouver condamnable l'idée d'un cartel des consommateurs faisant face au cartel des producteurs, à condition que conflits et confrontation puissent être évités.

M. Scheltema fournit ensuite quelques indications sur la période de la fin 1973 où les Pays-Bas faisaient l'objet d'un boycott particulier de la part des pays arabes. Il n'est pas possible de définir des raisons particulières à ces attaques. Les Pays-Bas ont réagi par un effort systématique pour faire comprendre aux pays arabes l'impartialité de leur politique vis-à-vis du Moyen-Orient. Ces actions ont été effectuées par les ambassades et certaines missions spéciales, notamment en Arabie Saoudite à cause de la position centrale du Roi Fayçal. L'opinion publique hollandaise, malgré sa sympathie traditionnelle pour l'Etat d'Israël, a eu beaucoup de compréhension pour les efforts diplomatiques qui ont constamment été rendus publics. On peut malgré tout douter si ces efforts hollandais pour mieux expliquer leur position aux Arabes ont vraiment eu une influence sur la levée de l'embargo. Le Gouvernement des Pays-Bas est allé jusqu'à déclarer aux Nations Unies que les Pays-Bas comprenaient que "les aspirations palestiniennes devraient recevoir une substance politique". Le boycott contre les Pays-Bas n'aurait d'ailleurs pas été très efficace, par manque de coordination entre pays arabes et par le jeu des exceptions faites en faveur du pétrole transitant seulement par les Pays-Bas. Les compagnies multinationales ont d'ailleurs aidé les Pays-Bas. Il importerait qu'un système d'entraide soit prêt lors d'une future crise.

II. Dialogue euro-arabe

M. Scheltema, qui siège pour les Pays-Bas dans les organismes du dialogue euro-arabe, fournit quelques indications sur les préparatifs qui ont eu lieu jusqu'à maintenant. Depuis décembre 1973, l'idée a lentement suivi son chemin. Au milieu de 1974, à la suite de l'accord des Neuf sur un programme d'entretiens avec 20 pays arabes, un papier remis aux Arabes a entraîné une réaction favorable. Un mécanisme a été mis en place entre septembre et décembre 1974 au cours de six réunions du groupe de coordination, sous présidence française. Ce mécanisme prévoit 5 commissions pour les domaines suivants: agriculture; économie et industrialisation; infrastructure; finances; culture et assistance technique. Les travaux devraient associer les Neuf, les 20 pays arabes, la Commission européenne et la Ligue arabe. Du côté arabe, la présidence vient de passer du Liban à la Libye. Cela laisse mal augurer de la poursuite des contacts à court terme alors que le dialogue a déjà été bloqué à cause du problème de l'association de l'OLP. Du côté des Neuf, malgré des divergences d'opinion, la position commune prévoit: 1) un objectif non politique du dialogue excluant par là même une association de l'OLP aussi longtemps qu'Israël n'aura pas engagé des contacts avec cette organisation; 2) exclusion des activités communautaires proprement dites (approche globale du problème méditerranéen); 3) pas d'interférence dans les relations bilatérales. En somme, le dialogue devrait conduire à de nouveaux développements économiques fondés sur la masse monétaire nouvellement disponible dans le monde arabe. Les Etats-Unis n'y font pas d'objection, étant donné l'exclusion des questions politiques.

III. Relations est - ouest

M. Thalmann se réfère aux développements politiques à Washington et Moscou qui laissent craindre l'approche d'une période d'insécurité relative, parallèle à la crise économique qui affectera certainement aussi la structure des démocraties populaires, même si ces pays jouissent d'une certaine immunité face aux réactions de l'opinion publique. Au Tiers-Monde, on observe une tendance inquiétante à s'appuyer sur les pays de l'Est.

M. Scheltema, sans nier les éléments d'incertitude affectant l'Union Soviétique, estime cependant que la CSCE a mis en évidence quelques résultats convaincants de la détente.

- 6 -

M. de Hoop Scheffer estime que l'attitude de la délégation soviétique, lors de la reprise de la CSCE, ainsi que l'orientation de la politique soviétique envers les Etats-Unis permettront d'analyser plus précisément l'importance des changements éventuels de structure qui ont pu avoir lieu à Moscou récemment.

IV. CSCE

M. Thalmann expose l'attitude suisse concernant plusieurs éléments des négociations de Genève: pour le SRPD, la Suisse présentera en février ou mars un projet de mandat qui permettra la poursuite de l'élaboration du SRPD après l'achèvement des travaux de la Conférence, n'excluant pas un certain caractère obligatoire, mais sans en faire une condition sine qua non; les quatre Neutres insisteront ensemble sur une formule accompagnant les dix principes qui établisse clairement leur interdépendance et leur valeur égale; ils s'efforceront d'obtenir des résultats concrets, même modestes pour les CBM; des efforts seront à nouveau exercés pour améliorer, en contact étroit avec les pays occidentaux, les résultats de la corbeille 3; la Suisse ne s'est pas encore déterminée sur la question des suites, mais elle a constaté chez ses partenaires neutres une évolution favorable à une formule de suites, mais sans organe permanent. On peut sans doute s'attendre à une conclusion favorable de la CSCE vers le milieu de l'année.

M. Scheltema relève que les conceptions coïncident largement. Il est assez satisfait des résultats déjà atteints, estimant que la patience montrée du côté occidental a été payante; il n'est donc pas inutile de continuer l'exercice. Il est moins optimiste sur les chances d'obtenir un résultat sur les CBM, mais en tire la conclusion qu'il faut porter sur ce point l'effort principal. Les Pays-Bas sont un peu hésitants à se prononcer dès maintenant sur le niveau de la troisième phase qu'ils voudraient faire dépendre des résultats atteints; ceci est d'ailleurs la position commune des Neuf, même si la France voudrait peut-être aller plus loin. En ce qui concerne les suites, ils voudraient éviter toute indication d'un caractère permanent; ils estiment d'ailleurs que les résultats de la CSCE pourraient aussi efficacement être contrôlés, exploités et poursuivis au niveau des relations bilatérales.

V. Intégration européenne - coopération politique des Neuf

M. Müller expose la conception suisse concernant notamment les rapports entre les Neuf et les autres pays européens d'une part et ceux entre les Neuf et des pays ou groupes de pays extra-européens d'autre part. Pour ce qui est de nos rapports économiques avec les Communautés européennes, l'accord de libre échange fonctionne de manière satisfaisante. Il est cependant d'autres domaines d'intérêt commun que la Suisse aurait souhaité englober dans un accord plus large et que nous nous efforcerons de traiter par le recours à la clause évolutive. On se rend compte en Suisse que le moment actuel n'est sans doute pas très favorable pour relancer ce problème. Dans le domaine de la coopération politique des Neuf, la Suisse, comme les autres pays neutres européens, dénote chez les interlocuteurs extérieurs une tendance à identifier les Neuf avec l'Europe entière. Elle souhaite donc garder le contact avec les Neuf et être mise au courant des développements de la coopération politique et avoir une possibilité de faire valoir ses intérêts particuliers lorsque s'entame un dialogue global entre l'Europe et une autre région du monde. La Suisse estime en particulier que des échanges de vue de cette nature pourraient se dérouler dans le cadre du Conseil de l'Europe sous forme de réunions informelles de hauts fonctionnaires discutant d'un thème déterminé d'intérêt commun. Au stade actuel, la Suisse serait particulièrement intéressée à connaître la conception néerlandaise des développements politiques entre les Neuf à la suite du Sommet de Paris.

M. Scheltema distingue deux aspects généraux dans l'Europe des Neuf: sur le plan économique, il y a actuellement quelques raisons d'inquiétude tandis qu'un mouvement croissant porte la coopération politique vers la conception d'une union européenne. Sur le premier point, les Pays-Bas sont particulièrement désireux de voir le Royaume-Uni rester membre de la Communauté. Dans le domaine de la coopération politique, les Pays-Bas sont activement engagés dans l'étude des modèles futurs tout en participant pleinement aux nombreuses consultations et séances de coordination qui tendent progressivement à absorber tout le champ des activités diplomatiques. Cette tendance à élaborer des positions communes ne signifie pas que l'autonomie nationale ait été perdue; mais cet effort rencontrera quelque part d'autres limites, notamment celles qui séparent la coopération politique de la coopération en matière de défense. Face à toute cette activité entre les Neuf, la participation au Conseil de l'Europe, à laquelle on attache la plus haute importance, est en pratique un peu négligée. Bien qu'il soit le meilleur forum

- 8 -

qui s'offre pour travailler dans le cadre d'une conception large de l'Europe et qu'il n'y aurait pas d'objection de principe à une procédure d'information intensifiée comme l'envisage la Suisse, il serait très difficile en pratique d'organiser les réunions envisagées. Des efforts engagés précédemment à Strasbourg n'ont d'ailleurs jamais abouti.

M. Thalmann estime que des discussions comme la Suisse les envisage pourraient certainement être intéressantes pour les deux groupes de participants. Il faudrait cependant les tenir à un niveau assez haut pour les rendre utiles: c'est pourquoi la Suisse a proposé les adjoints des directeurs politiques. On espère en tout cas du côté suisse que cette idée sera examinée avec la plus grande bienveillance par les Pays-Bas en vue des discussions qui reprendront à ce sujet au Comité des délégués du Conseil de l'Europe dès la semaine suivante.

Interrogé sur l'attitude britannique envers le projet d'union européenne, M. Scheltema estime qu'en Grande-Bretagne ce problème n'a guère encore été étudié, les débats d'opinion étant dominés par le problème à court terme sur le retrait de la Communauté.

VI. Problèmes bilatéraux

M. Diez expose les conceptions suisses relatives aux trois questions concrètes:
communications aériennes sur l'Atlantique Nord
Commission pour la protection du Rhin et
négociations avec la RDA sur les indemnisations.

Le contenu matériel des discussions a fait l'objet de notices séparées de M. l'Ambassadeur Diez, datées du 14 janvier 1975. Les deux parties s'accordent à considérer ces échanges de vue comme très utiles et envisagent de poursuivre les échanges réciproques d'information par l'intermédiaire des ambassades.

M. Müller, à la demande des visiteurs néerlandais, fournit un aperçu général de la politique suisse en matière de population étrangère, englobant notamment des indications sur l'ordre de grandeur du problème, les mesures prises par le Conseil fédéral et les objectifs de la politique suisse dans ce domaine.

M. Scheltema, qui n'a pas de question particulière à poser à ce sujet, indique de son côté que la situation de la population étrangère aux Pays-Bas présente des aspects très différents: d'une part les Pays-Bas souffrent d'une pénurie de main-d'oeuvre spécifique compliquée du fait que l'offre de main-d'oeuvre porte en général sur des travailleurs difficiles à intégrer dans l'environnement néerlandais (travailleurs originaires des pays méditerranéens). Un problème supplémentaire est posé par les ressortissants d'anciens territoires coloniaux comme les Moluques et Surinam, groupes de population souvent très turbulents qui posent un certain nombre de problèmes aux forces de l'ordre.

C. Caratsch

Annexe: 1 note

AnnexeNote sur des conversations en dehors du cadre officiel

Le séjour de M. Scheltema a fourni l'occasion de soulever hors des conversations officielles quelques questions proposées par d'autres services du DPF:

1) Nous avons ainsi soulevé la question proposée par la division politique II concernant les relations actuelles et les développements futurs entre les Pays-Bas et les nouveaux Etats africains. Concernant la Guinée Bissau, nous avons appris qu'à la suite de la reconnaissance collective de ce pays par les Neuf il serait maintenant envisagé d'y créer une représentation diplomatique unique des Neuf. A vrai dire, personne ne sait au juste comment une telle représentation serait organisée. Toujours est-il que les Pays-Bas ne sont pas inquiets d'un retard dans les relations diplomatiques effectives, leurs intérêts directs en Guinée Bissau étant considérés comme nuls. De même notre interlocuteur n'avait pas connaissance d'intérêts précis des Pays-Bas en Angola.

2) Au sujet de la conception que l'on se fait de l'assistance technique aux Pays-Bas, notre interlocuteur a souligné avec force que l'assistance technique jouit d'une haute priorité parmi les activités internationales de son pays tant aux yeux du Gouvernement qu'à ceux de l'opinion publique. Ainsi ni les répercussions de l'embargo pétrolier de l'année passée ni certaines manifestations de la récession économique aux Pays-Bas et l'apparition d'un certain chômage n'ont provoqué un mouvement d'opinion contre l'assistance technique. Au contraire, le Ministre de l'assistance économique, membre du parti socialiste auquel appartient aussi le Premier Ministre, reflète indubitablement une très forte tendance de l'opinion lorsqu'il envisage un accroissement de l'assistance technique qui serait même de manière croissante mise au service de la transformation sociale des pays en voie de développement dans le sens d'une certaine socialisation des moyens de production. Les mesures proposées dans le memorandum néerlandais remis au DAC dans le sens d'un déplacement de certaines branches industrielles aux pays en voie de développement sont envisagées d'une manière tout à fait sérieuse.

C. Caratsch